

ENGAGEMENT BÉNÉVOLE > FICHE MISSION ET MANDATS

LES MANDATS

Contexte :

Les EDLN sont un organisme agréé au niveau national par le **ministère de la Jeunesse et des Sports** au titre de la Jeunesse et de l'éducation populaire. À ce titre, l'association délivre des mandats à ses membres responsables, leur permettant d'exercer leur mission en accord avec le projet éducatif et les valeurs de l'association.

Jusqu'à présent, un système d'accréditation était mis en place dans l'asso, sans prendre en compte la notion de "durée" pourtant inscrite au règlement intérieur. Le mot mandat étant également plus présent dans le langage courant, il nous a semblé opportun de changer de mots pour qu'ils puissent être compris de tous et plus facilement mis en place.

Qu'est ce qu'un mandat?

Un **mandat est une délégation de missions limitée dans le temps, accordée par une personne à une autre** pour accomplir une responsabilité au service de notre projet éducatif. La mise en place systématique des mandats permet de garantir que chaque adulte en responsabilité soit suffisamment expérimenté et formé en accord avec les statuts et le règlement intérieur de l'association. Elle concerne **toutes les missions et tous les échelons** : local, territorial et national. Un mandat s'accompagne d'une fiche mission explicite.

>> Seuls les membres de l'association dûment mandatés ont l'autorisation d'exercer leur mission au sein de l'association <<

But des mandats :

Les mandats répond à plusieurs enjeux clés pour le bon fonctionnement et la pérennité des différentes missions de l'association :

→ Cela **clarifie les responsabilités** : un mandat définit clairement le périmètre d'action alloué. Cela **renforce la motivation et la crédibilité** des bénévoles.

→ Cela **facilite la prise de relève** et évite la concentration de pouvoir. Personne n'est indispensable. La durée limitée des mandats incite à **anticiper la passation** et à former les successeurs.

→ Cela **légitime l'action** des personnes mandatées. Un mandat est un **acte de confiance** : la personne mandatée est reconnue comme compétente pour prendre des décisions et agir au nom de l'association.

→ Cela encourage le **renouvellement et évite l'épuisement** : fixer une durée permet de prévenir la fin de mission par épuisement et quand la personne a encore de l'énergie et de l'enthousiasme **de lui offrir la possibilité de s'investir dans de nouvelles missions** à différents d'échelons.

Quelle mise en place ?

Période : les mandats sont calqués sur le calendrier scolaire de septembre à août. Les demandes et remises de mandats ont donc lieu pendant le mois de septembre.

Durée : La durée dépend des missions. Se référer au tableau ci-dessous. Pour les missions de "responsable", les mandats durent 3 ans et peuvent être renouvelés une fois **pour 1 an. La limite maximum est donc de 4 ans.**

Toutes les autres missions sont renouvelables plusieurs fois.

Par qui : C'est la personne en responsabilité qui remet un mandat à la personne qu'elle accompagne. Des fiches missions sont disponibles sur le centre de ressources pour guider ce processus.

Comment faire :

1. Une lettre de mandat (disponible sur le centre de ressources) est formalisée entre la personne qui va prendre des responsabilités et celle qui est responsable de cette personne.
2. Il faut ensuite inscrire cela dans l'intranet.
3. Mandat remis en format papier lors des caravane de rentrée.

On mandate qui ?	Par qui ?	Combien de temps ?
Responsable de commission	Le bureau après concertation de la commission	3 ans (+ 1 an renouvelable)
Les membres de commission	Le responsable de commission	3 ans renouvelable plusieurs fois.
Délégué·e Territorial·e (DT)	Le bureau après vote en conseil territorial	3 ans (+ 1 an renouvelable)
Equipier·e territorial·e	Délégué·e Territorial·e	3 ans renouvelable plusieurs fois.
Responsable de groupe local (RGL)	DT après concertation avec le groupe local	3 ans (+ 1 an renouvelable)
Responsable de groupe local pédagogique (RGL péda)	DT après concertation avec le groupe local	3 ans (+ 1 an renouvelable)
Equipier·e de groupe	RGL	3 ans renouvelable plusieurs fois.
Chef·taine d'unité	RGL péda	1 an renouvelable plusieurs fois.

Qui prend la suite ?

Un départ, ça s'anticipe. Nous vous invitons à lancer ou à déléguer le lancement de recherche de la personne qui prendra votre suite **dès janvier**. Ainsi, cela vous laisse le temps d'organiser un tuilage de qualité avant l'été et que la personne soit opérationnelle pour la rentrée ! Pour cela, vous pouvez mettre en place un processus de "nomination conjointe".

Comment se passe la nomination conjointe ?

1. **Janvier** : Sur la base de la fiche mission et des enjeux du groupe ou du territoire, le GL ou le territoire établit le profil type du futur responsable. Quels sont les compétences, les savoirs faire et savoirs être attendus ?
2. **Janvier** : Le groupe ou le territoire constitue une commission avec différents types de profils : des chefs et cheftaines, des équipiers de groupe ou de territoires, un parent, un compa.
3. **Février/mars** : Cette commission sera chargée de trouver le futur responsable. Pour cela, ils vont établir une liste de personnes susceptibles de prendre la mission qu'ils vont hiérarchiser. Il est d'usage de sonder le groupe ou le territoire pour faire remonter des noms. et nourrir cette liste.
4. **Mars** : La commission commence à appeler les personnes listées en partant du haut de la liste.
5. **Avril** : Lorsqu'une personne accepte, il faut valider formellement cette nomination avec l'échelon supérieur. Les DT pour les RGL et le CA pour les DT et les responsables de commission.

L'ensemble du processus prend plusieurs mois d'où le fait de commencer tôt.

Rompre un mandat

Et si je souhaite m'arrêter avant ? Ou si j'estime que la personne que j'ai mandatée n'est plus en mesure d'exercer ses missions ?

Il est possible de rompre un mandat, quelle que soit l'origine de la demande. Si la demande vient de la personne qui a remis le mandat, il est nécessaire de **se référer à la fiche mission** pour justifier ce choix.

Une question ? un doute ? Ne restez pas sans réponse sur des sujets essentiels. Consultez votre groupe local, votre territoire ou l'équipe nationale.